

Profession de foi

Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur Agricole - Agroalimentaire - Environnemental de qualité, respectueux des

Listes présentées par la FSU (SNETAP, SNESUP, SNEP) et

Développer, démocratiser le fonctionnement de l'enseignement supérieur agricole public, lier l'enseignement à la recherche, cela a été et continuera d'être le sens de l'action des élus de la FSU et de la FSEEVF.



La volonté de nombreux jeunes de poursuivre des études au-delà du baccalauréat, les nombreux départs à la retraite de techniciens et de cadres dans les années à venir, les exigences nouvelles exprimées par la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de milieux et de conditions de vie, de préservation des ressources naturelles, d'équilibre des territoires, de développement durable, de coopération internationale mais aussi de progrès économique, social et culturel sont des défis à relever. Pour y répondre, il faut former plus et mieux, des chercheurs, des ingénieurs,

des vétérinaires, des paysagistes, des enseignants : le statu quo n'est pas de mise.

Dans le même temps, il faut développer les relations et coopérations avec l'ensemble de l'enseignement supérieur, notamment avec les universités mais aussi avec les écoles d'ingénieur de l'Education Nationale. De même pour la formation des enseignants de l'enseignement technique agricole il est nécessaire de renforcer les liens et la coopération entre les différents systèmes de formation des maîtres et notamment les IUFM et de prendre en compte la loi prévoyant leur intégration à l'Université.

Il faut de même renforcer la coopération internationale, en Europe et dans le monde. Les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs avec les différentes parties du monde doivent être encouragés, sans oublier de développer les liens existants avec les pays du Sud.

Développer l'enseignement supérieur agricole public

C'est donner aux établissements les moyens leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans toutes leurs dimensions, c'est améliorer les conditions de travail de chacun, reconnaître et valoriser les fonctions et responsabilités exercées par les différentes catégories de personnels. C'est permettre aux étudiants d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions d'accueil et de travail. C'est dégager les moyens permettant un enseignement et une recherche de qualité: cela nécessite des personnels ensei-

gnants et IATOS ainsi que des crédits de fonctionnement et d'investissement à la hauteur des besoins. Cela exige aussi des orientations de progrès de la politique des pouvoirs publics ne sacrifiant pas le service public d'enseignement et de la recherche en faveur du secteur privé.

Développer l'enseignement Supérieur agricole public c'est aussi reconnaître ses compétences et permettre aux établissements de délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (Licence professionnelle, Master, Doctorat, HDR) seul ou en co-habilitation avec les Universités, c'est accroître sa lisibilité et sa reconnaissance internationales.

Démocratiser le fonctionnement de l'enseignement supérieur agricole public c'est promouvoir une véritable logique de service public et les valeurs dont il est porteur. C'est rendre plus transparentes les modalités de répartition des dotations attribuées aux établissements (emplois, crédits de fonctionnement et de recherche).

C'est développer la démocratie dans les établissements par un fonctionnement plus harmonieux des différentes instances des établissements dans le respect de la réglementation.

C'est créer dans les établissements les conditions pour permettre à l'ensemble des personnels et aux étudiants d'être pleinement les acteurs des transformations nécessaires. La DGER en faisant du regroupement des établissements quasiment sa seule priorité en délaissant le contenu de l'enseignement et des diplômes ne travaille pas pour l'avenir. Ces regroupements devraient résulter de décisions démocratiques des



Enseignement Supérieur et de Recherche vétérinaire – Paysager personnels

la FSEEVF associée à la FSU



établissements, s'inscrire dans une meilleure lisibilité des missions des établissements et des cursus et permettre de meilleures collaborations tant en enseignement qu'en recherche, y compris avec les établissements de l'Éducation Nationale. Or les regroupements régionaux ou interrégionaux sont proposés par la DGER, avec parfois la participation d'établissements privés, et ne sont pas toujours pertinents et opérationnels. La collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur de l'Éducation nationale est favorisée pour certains, freinée pour d'autres.

Lier enseignement et recherche est une nécessité pour assurer la qualité des formations. Il est nécessaire que les moyens de recherche (locaux, laboratoires, équipements scientifiques et techniques, docu-

mentation, ...) soient à la hauteur des besoins. Dans ce cadre, la collaboration avec d'autres organismes (INRA, CNRS, INSERM, AFSSA, Universités, ...) est nécessaire mais les établissements doivent aussi disposer de moyens leur permettant de développer des recherches propres dans leurs domaines de fortes compétences. Ceci est d'autant plus important que le projet de loi pour la recherche (Pacte Recherche) actuellement en discussion selon la procédure d'urgence au Parlement sacrifie la recherche fondamentale sur crédits récurrents et ne veut connaître qu'une recherche thématisée sur projets, pilotée par une Agence Nationale de la Recherche (ANR) et un Haut Comité de la Science (HCS) dont sont exclus les représentants élus de la communauté scientifique. Le risque de marginalisation de nombreuses disciplines

des sciences agronomiques et des sciences vétérinaires est accru avec la conception gouvernementale des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et des campus de recherche. En même temps les moyens budgétaires et humains de cette loi ne sont pas programmés et les moyens actuels ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins. En témoigne la pauvreté du budget 2006 de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIRESE), encore réduit par le passage au parlement.

Enfin pour nous un Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche ne peut se faire qu'avec une véritable reconnaissance sociale de tous les personnels par :

- la résorption de la précarité pour toutes les catégories de personnel ;
- la requalification des emplois notamment de la filière Formation Recherche afin de prendre en compte les qualifications réelles (initiales et/ou acquises dans l'exercice du métier) des personnels ;
- la finalisation du dossier des IPAC (Ingénieurs Professeurs Agrégés et Certifiés) ;
- une vraie politique de promotion par la mise en place de concours annuels dans tous les corps des IATOS ;
- l'amélioration des conditions de travail et des carrières des Maîtres de Conférences et des Professeurs.

Les élus au CNESERAAV de la FSU et de la FSEEVF s'engagent à rendre compte régulièrement de leur action auprès de l'ensemble des personnels.

Les candidats